

Fiche Technique

Résumé des caractéristiques du produit (SPC)

1. **A. Dénomination du médicament vétérinaire :**

Thymovar®; 15 g de thymol par tissu éponge médicamenteux (gaufrette).

2. **Composition qualitative et quantitative:**

15 g thymol par gaufrette de 20.8 g.
72.1 % Thymol et 27.9 % tissu éponge.

3. **Forme pharmaceutique:**

Tissu éponge médicamenteux ; gaufrettes jaunes de 50x145x5 mm; 5.8 g.

4. **Propriétés pharmacologiques et données pharmaco-cinétiques:**

Le thymovar contient du thymol et c'est un acaricide qui appartient à la ATC vet. QP 53 AX 22. Le Thymol est un phénol qu'on trouve naturellement sous forme d'huile essentielle de thym (*Thymus vulgaris*). Pourtant, son mode d'action n'est pas complètement connu. Il agit directement sur l'acarien par inhalation et détruit des parties inconnues. (le système nerveux est possiblement affecté).

4.1 **Propriétés pharmaco-dynamiques**

La volatilisation du thymol à travers la gaufrette sature l'air de la ruche. La concentration du thymol dans l'air de la ruche devrait donc être entre 5 µg/l et 15 µg/l pendant une période de 21-28 jours. La saturation de l'air dans la ruche varie selon la température.

4.2 **Propriétés pharmaco-cinétiques**

Distribution

Les 15 g de thymol par gaufre se vaporisent dans la ruche pendant 3-4 semaines.

Elimination

Quand les gaufres sont enlevées, le thymol résiduel se vaporise dans l'air et les abeilles le ventilent hors la ruche. Le thymol en tant que substance naturelle se décomposera naturellement dans l'environnement.

5. **Données cliniques:**

5.1 **Espèces cibles :**

Abeille mellifère *Apis mellifera*.

5.2 **Indications d'utilisation :**

Le traitement des ruches d' *Apis mellifera* pour prévenir la varroase en tuant thérapeutiquement l'ectoparasite (parasite externe) *Varroa (Varroa destructor)* du corps des abeilles. Le traitement ne devrait se faire qu'après la dernière récolte de miel.

5.3 Contre-indications:

Ne pas utiliser avant ou pendant que les abeilles mellifères récoltent le miel (miellée).
Ne pas utiliser quand la température diurne maximale dépasse 30 °C.

5.4 Effets indésirables (fréquence et gravité) :

Les abeilles peuvent placer les aliments directement sous le tissu éponge. Il se peut qu'il y ait une moindre acceptation d'aliments si le traitement se fait en même temps que l'alimentation.

Il peut y avoir une mortalité mineure du couvain si la température est trop élevée pendant le traitement (supérieure à 30 °C) ou si l'éponge est placée trop près du couvain (< 3 cm).

5.5 Précautions particulières d'emploi :

Il peut se produire que, si on applique le traitement juste avant ou pendant la miellée, les résidus du thymol dans le miel s'accumulent et augmentent au-dessus du seuil de la saveur du miel.

Toutes les colonies du même rucher devraient être traitées simultanément pour éviter le pillage.

5.6 Utilisation pendant la grossesse et l'allaitement :

Sans rapport.

5.7 Interaction avec autres médicaments et autres formes d'interaction :

Inconnue.

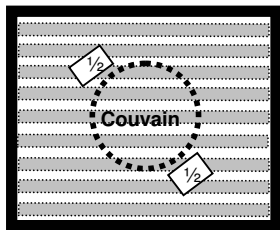
5.8 Posologie et mode d'administration :

Aussitôt que le miel est récolté on commence la première partie du traitement. On place d' 1/2 à 2 gaufrettes sur le rayon de miel. Mettre les gaufrettes près du couvain (3 cm), mais pas directement sur le couvain.

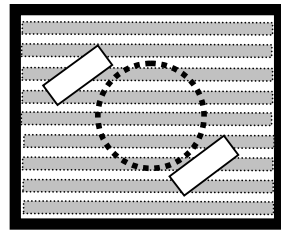
Comme l'indiquent les illustrations et les tables ci-dessous, il faut adapter la quantité de gaufrettes à la taille de la ruche. Quand la ruche a plusieurs étages, deux boîtes de gaufres sont placées sur la caisse supérieure de la ruche. S'assurer qu'il y a suffisamment d'espace libre, au moins 5 mm entre la gaufrette et le couvercle de la ruche. Fermer la ruche comme d'habitude. Les planchers ouverts doivent être fermés sur toute leur surface.

Enlever les gaufrettes après **3-4 semaines** (21 to 28 jours) et placer les nouvelles gaufrettes pour le deuxième traitement. Les enlever après 3-4 semaines (21 à 28 jours).

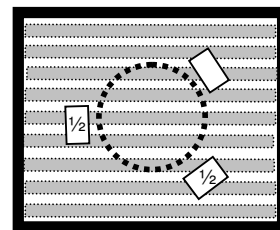
Dosage/Application



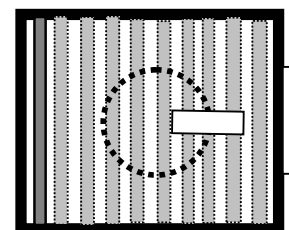
Plusieurs étages
Une boîte



Plusieurs étages
Deux boîtes



Dadant



Bâtisse chaude

Ruches	Gaufrettes de Thymovar®	
	1 ^{er} traitement	2 ^{ème} traitement
Plusieurs étages (1 boîte)	1	1
Plusieurs étages (2 boîtes)	2	2
Dadant	1 ½*	1 ½*
Ruche Suisse (bâtisse chaude)	1	1
Nucleus	½*	½*

* Les gaufrettes peuvent se couper avec des ciseaux.

L'efficacité peut varier entre les colonies selon la manière d'application du Thymovar. Par conséquent, il devrait être utilisé comme un traitement entre autres, dans un programme de Gestion Sanitaire Apicole Intégrée (Integrated Pest Management), et il faudrait contrôler régulièrement la quantité d'acariens qui tombent. Dans les colonies d'abeilles avec une moyenne de plus d'un acarien qui tombe par jour en hiver, il faudra faire un traitement additionnel pendant l'hiver ou printemps suivants.

5.9 Surdosage (symptômes, procédures d'urgence, antidotes) :

Symptômes:

La colonie reste hors la ruche, plus de la moitié des abeilles reste dehors.

On peut trouver d'abondantes larves d'abeilles (> 50 larves) à l'entrée de la ruche.

Procédures d'urgence:

Enlever les gaufrettes et baisser la température.

5.10 Mises en garde particulières pour chaque espèce cible:

Aucune.

5.11 Temps d'attente :

Miel: zéro jour.

Ne pas utiliser pendant la miellée.

5.12 Précautions particulières à prendre par la personne administrant le médicament à des animaux:

Eviter le contact avec la peau et les yeux. Porter des gants quand on manipule le produit!

Ne pas inhaler ni ingérer.

6. Données pharmaceutiques:

6.1 Incompatibilités majeures:

Aucune.

6.2 Durée de conservation (après la reconstitution du produit, ou après la première ouverture de l'emballage):

La durée de conservation du double sachet fermé est de 4 ans.

Après la première ouverture du sachet, utiliser immédiatement toutes les gaufrettes.

6.3 *Précautions particulières de conservation :*

Les doubles sachets fermés doivent se conserver à une température en dessous de 25 °C.
Garder à l'abri de la lumière.

6.4 ***Nature et contenu du récipient :***

Double sachet hermétiquement scellé (150 x 250 mm) de papier d'aluminium recouvert de SiOx contenant cinq gaufrettes doubles. Boîte de carton contenant 40 sachets doubles

6.5 ***Précautions particulières pour l'élimination des médicaments non utilisés ou des déchets dérivés de tels médicaments vétérinaires, le cas échéant:***

Tout produit non utilisé ou déchet doit être éliminé conformément à la réglementation nationale en vigueur. Les gaufrettes et sachets utilisés normalement peuvent être jetés comme déchet ménager.

7. **Nom ou raison sociale et adresse ou siège social du titulaire de l'autorisation de mise sur le marché:**

Andermatt BioVet AG

7.0 ***Information Supplémentaire***

Numéro d'autorisation commerciale hollandais : NL 09851

Date de révision March 2003

Présentation: 2 x 5 gaufrettes